

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 août 2026

Les Caf versent l'allocation de rentrée scolaire le 18 août à 3 millions de familles



Les 101 Caisses d'allocations familiales versent demain l'allocation de rentrée scolaire (ARS) à près de 3 millions de familles, soit 5 millions d'enfants, en métropole, Guadeloupe, Guyane et Martinique*. Cette aide de l'État, attribuée sous conditions de ressources, accompagne les familles dans leurs dépenses de rentrée pour les enfants âgés de 6 à 18 ans, scolarisés, étudiants ou apprentis. Plus d'informations sur caf.fr, seule source fiable sur les aides des Caf.

Un versement automatique pour la majorité des familles

Versée sous conditions de ressources, en une seule fois, cette aide financière est destinée aux familles d'enfants scolarisés, apprentis ou étudiants, de 6 à 18 ans. Le versement est automatique pour les allocataires remplissant les conditions et dont le dossier dans l'espace personnel sur caf.fr est à jour. Seuls les parents d'enfants de moins de 6 ans et entrant au CP dans l'année, ou entre 16 et 18 ans, doivent fournir un certificat de scolarité en ligne dans leur espace personnel.

Pour connaître les conditions et montants : [Allocation de rentrée scolaire : ce qu'il faut savoir](#)

L'étude de la Cnaf sur l'apport essentiel de l'ARS pour les parents

L'ARS contribue avant tout à financer des vêtements, des fournitures scolaires et équipements numériques : [l'étude](#) réalisée par la Cnaf auprès de 2000 foyers bénéficiaires fin 2022 montre ainsi que le montant de l'aide représente un tiers du budget annuel moyen de la scolarité, et est majoritairement utilisé pour faire face aux dépenses supplémentaires lors de la rentrée scolaire.

Retrouvez l'article complet [Oui, l'allocation de rentrée scolaire est principalement utilisée pour acheter des fournitures scolaires](#) sur caf.fr, dans l'espace **FausseS informations sur les aides de la Caf : ce qu'il faut savoir**.

Face à la hausse des prix, les familles consacrent en moyenne 1 315€ par enfant et par an à la scolarité, dont près de 400€ au moment de la rentrée pour les achats essentiels. Sans l'ARS, deux familles sur trois auraient dû davantage réduire leurs dépenses ou renoncer à certains achats et activités pour leurs enfants.

Pour connaître toutes les aides et services utiles aux parents :

- [Le dernier numéro de Vies de famille](#)
- [A la Caf, des solutions pour tous les parents !](#)
- [Le compte Instagram : @caf_parents](#)
- [Le podcast Eclaircies, avec des témoignages de parents](#)

**L'allocation de rentrée scolaire a été versée le 4 août aux bénéficiaires résidant à la Réunion et à Mayotte, dont la rentrée scolaire a lieu respectivement les 18 et 24 août.*

Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnaf.fr

Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](#)



La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,6 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.